

Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté

N° 34– 4 octobre 2003

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es. Amicalement.

Marche mondiale des femmes, tel 01 44 62 12 33, Fax : 01 44 62 12 34 Site de la Marche mondiale : <http://www.ffq.qc.ca/marche2000>. Bientôt un site européen avec une page France

-
- 1 - Nouvelles de l'Assemblée européenne pour les droits des femmes - FSE
 - 2 - Les féministes doivent défendre la laïcité
 - 3 - L'avortement en Argentine
 - 4 - Film « De guerre lasse »

1 - Nouvelles de la préparation en France de l'assemblée des femmes du 12 novembre

N'oubliez pas de vous inscrire à l'Assemblée européenne pour les droits des femmes du 12 novembre à assemb.fem.org@ras.eu.org et de nous dire sur quels ateliers vous voulez être ce jour là.

Une réunion de préparation européenne a eu lieu à Bobigny le 28 septembre. Vous aurez sous peu, le compte-rendu complet. En attendant, voici le compte-rendu des six ateliers prévus le matin de l'Assemblée des femmes et qui irrigueront tout le reste de la journée (témoignages de luttes, revendications européennes, propositions de campagnes européennes.)

Si vous voulez participer aux débats sur la préparation de cette journée, inscrivez vous sur la liste de discussion : assemb.europ.fem@ras.eu.org

COMPTE-RENDUS DES ATELIERS :

I - ATELIER "FEMMES ET GUERRE" 2

L'axe de la commission est de faire émerger la parole des femmes sur la guerre. Car, invisibles, ignorées, victimes, majoritairement absentes des instances de décision internationales, elles sont aussi dans la résistance.

Dans l'axe choisi pour l'Assemblée des Femmes, c'est à dire choisir les luttes de résistance (et pas la victimisation), des femmes prendront la parole pour dire leurs démarches de femmes contre la guerre, les voies de paix qu'elles sont capables de construire et leurs exigences à faire prendre en compte dans la construction européenne et au niveau international. Il ne s'agit pas de doubler les plénières du FSE sur la guerre et la paix par un discours général.

Nous demanderons aux intervenantes d'aborder si possible à travers leurs témoignages et leur réflexion:

- la spécificité de l'opposition des femmes à la guerre (les nationalismes, les militarismes etc...), sa spécificité politique et son imbrication avec le féminisme.
- la spécificité des modes d'actions, des mobilisations de femmes, leur décalage par rapport aux manifestations traditionnelles;
- les relations de solidarité entre femmes, leurs difficultés (avant, pendant, après les guerres, l'articulation avec les parcours des migrantes qui fuient les guerres...)
- les actions de constructions de paix, les passerelles de la paix (méconnues, ignorées, méprisées), les femmes au-delà des nationalismes, des communautarismes; le lien entre paix et justice; quelles actions? exemples;

Pour le DEROULEMENT DE L'ATELIER nous proposons:

- une première intervention un peu plus longue développant les positionnements de femmes et féministes contre la guerre, le militarisme, le nationalisme et pour la construction de la paix. Cette intervention pourrait être confiée à Stasa Zajovic des Femmes en noir de Belgrade

- témoignages de mobilisations de femmes contre la guerre en Irak (italiennes ou anglaises, Luisa Morgantini peut être sollicitée, une irakienne)

- différents témoignages de luttes de femmes confrontées à des guerres et de construction de chemins de paix entre femmes: femmes tchéchènes (contact pris), russes (contact pris pour Mères de St Petersbourg), palestiniennes (propositions faites), israéliennes (contacts pris avec Coalition of women for peace),....

Nous demanderons aux femmes tchéchènes et russe, et palestiniennes et israéliennes d'être ensemble à la tribune.

- exemples de médiations de paix: irlandaises, africaines (plusieurs femmes évoquées)

- luttes pour le désarmement (quelques contacts):

Nous pourrions envisager une plage de débats après les 2 premières interventions et nous devons limiter les interventions à 10 mn.

L'atelier doit se terminer sur des PROPOSITIONS pour la plate-forme européenne et des CAMPAGNES qui pourraient être:

- présence des associations de femmes et de leurs démarches de construction de paix dans les instances de prévention des conflits et de négociations.

- reconnaissance des crimes contre les femmes (dont plusieurs témoignages feront état);

- campagne pour que l'Europe pèse de tout son poids pour imposer à la Russie des négociations de paix en Tchétchénie (cf. ci-dessous)

- exigence de démilitarisation en particulier nucléaire;

Pour le TÉMOIGNAGE à retenir pour la plénière de l'APRÈS-MIDI nous nous sommes unanimement déclarées pour un témoignage sur la Tchétchénie pour plusieurs raisons:

- guerre totalement "oubliée" malgré l'horreur que subissent les populations civiles, dont les femmes, guerre totalement délaissée par toutes les instances internationales, nous serons les SEULES, nous les femmes, à nous dresser pour la dénoncer

- elle se déroule en Europe et nous avons à interpellier les instances européennes qui non seulement n'agissent pas mais ont réintégré la Russie dans le Conseil de l'Europe.

Ce témoignage pourrait être à 2 voix: Tchetchène et Russe contre la guerre.

II - CR atelier « Femmes migrantes »

Lors de la dernière réunion le 9 septembre 2003 pour les initiatives femmes dans le FSE, il a été convenu de développer le travail de préparation des ateliers et séminaires. Aussi nous nous sommes réunies ce soir-là en commission « femmes-migrations » pour faire le point sur :

- L'atelier " femmes migrantes actrices d'une nouvelle Europe " dans la journée Assemblée des femmes

- Le séminaire " femmes et immigration " dans le FSE (deux séminaires ont été inscrits mais c'est par manque de coordination, il s'agit du même séminaire)

- L'atelier " femmes migrantes actrices d'une nouvelle Europe " se proposera de favoriser la rencontre entre femmes vivant dans divers pays sur : les politiques et les lois sur l'immigration et leurs conséquences pour les femmes (dégager les points communs) ; l'apport des femmes migrantes aux sociétés européennes (culturel, social, citoyen, économique), à leur pays d'origine (solidarité, développement) et sur le plan transnational ; les mouvements, luttes et associations de femmes migrantes ou interculturels. Et dans une deuxième partie on discutera des perspectives d'action commune, du développement de nos réseaux, et de nos revendications

- le séminaire femmes et immigration " devront aussi être une rencontre internationale, il faut donc nous assurer que des femmes de différents pays (pays d'immigration, mais aussi d'émigration, comme le Maghreb et l'Europe de l'Est) apportent leur contribution. Cela peut impliquer assurer la solidarité financière (en demandant au fonds de solidarité du FSE). Nous avons pensé à de courtes interventions introductrices (5 ou 6, d'1/4 d'heure maximum) pour présenter un état des lieux en Europe (sur le plan législatif, social,

politique...), Et dans les pays d'émigration, évaluer l'impact des politiques d'immigration européenne sur les femmes et lancer le débat dont l'objectif sera d'avancer vers des perspectives et des actions communes.

- Quant aux revendications que nous proposons, elles rassemblent ce qui a été énoncé depuis des années par les mouvements de femmes issus de l'immigration et de solidarité : liberté de circulation ; droit au séjour ; droit d'asile ; autonomie et droits individuels (contre un statut de dépendance à titre d'épouse notamment) ; contre l'exploitation au travail et pour le droit au travail ; contre les doubles violences et doubles discriminations ; contre le racisme ; contre le trafic des femmes ; contre les codes de statut personnel discriminatoires ; pour une participation active des migrantes, immigrées, réfugiées aux mouvements sociaux ; pour l'égalité des droits et la citoyenneté de résidence. Mais c'est évidemment à compléter dans les ateliers et séminaires.

III - Compte rendu atelier "Précarité, pauvreté, travail des femmes"

Cet atelier a à traiter d'un domaine très vaste :

- La place des femmes dans le travail : écart de salaire entre homme et femmes dans toute l'Europe (en France 27% par ex.) ; les emplois occupés par les femmes sont peu valorisés socialement. Les représentations sexuées des rôles et des compétences continuent de jouer aujourd'hui.

- L'impact des politiques libérales de ces 20 dernières années : Les femmes ont été particulièrement touchées par la crise économique et par les restructurations qui ont modifié la nature du travail et, dans de nombreux cas, nourrit un chômage de plus en plus grave pour les femmes, tout ceci accompagné par les dérèglementations du travail.

Pour exemple, licenciements liés aux délocalisations comme dans le textile - secteur féminisé - (en France et en Belgique Lewis, en France Moulinex). Les femmes sont les premières touchées par les nouvelles formes de travail précaires, (CDD, temps partiels...) et forment le gros contingent de salariées pauvres.

A l'échelle de l'OCDE, 60 à 90 % des emplois à temps partiel, concentrés dans le secteur tertiaire, sont occupés par des femmes. Ainsi en 1992-93, 63% des femmes actives travaillaient à temps partiel aux Pays-Bas, 48 % en Norvège, 45 % en Grande-Bretagne, 35 % en France. Dans de nombreux secteurs en ex-Union soviétique, les entreprises ont eu tendance à licencier les femmes en premier lieu pour ensuite les réembaucher dans des secteurs moins bien rémunérés.

- Le développement du travail informel, même en Europe, et de nouvelles formes d'esclavage moderne, notamment parmi les employées de maison, ce qui touchent particulièrement les femmes issues de l'immigration.

- La Situation particulière des femmes paysannes : les femmes représentent 37 % de la main d'oeuvre permanente dans l'Union européenne.

Elles fournissent près d'un tiers du travail total, le travail à temps partiel est très développé puisque seulement une femme sur 10 travaille à temps complet.

Pour les paysannes, la difficulté est d'accéder à un statut et à des droits propres, ce qui entraîne des discriminations et une situation de précarité en cas de décès du conjoint ou en cas de séparation.

Sur une exploitation familiale, il n'y a qu'un seul chef d'exploitation. Dans la plupart des cas, c'est l'homme qui a le statut de chef d'exploitation : 37 % des femmes qui exercent le métier sont "ayant droit" du chef d'exploitation avec des conditions d'ouverture de droits à la retraite très restreintes. La moyenne des retraites des femmes est de 30 % inférieure à celle des hommes.

Autour de l'ensemble de ces questions, nous souhaitons montrer que les femmes résistent, avec des témoignages de femmes qui ont participé à des luttes de résistance. Par ex :

- Témoignage d'une femme immigrée travaillant dans une entreprise de nettoyage, comme les salariées d'Arcade qui, après une grève de plus d'un an, ont gagné contre la chaîne Accor
- Témoignages d'une ouvrière de Lewis ou de Moulinex possible
- Témoignage d'une femme paysanne ;
- Témoignage de luttes de chomeuses,
- Témoignages de créations d'activités d'économie solidaire (auto-organisation)

Il nous paraît important que d'autres groupes de femmes d'Europe proposent d'autres témoignages. (par ex les femmes de Galice sur les conséquences de la marée noire sur le travail des femmes employées dans le secteur de la pêche).

Nous pensons demander à Hélène Hirata de faire une courte introduction sur l'impact des politiques libérales sur l'emploi des femmes. Ensuite des témoignages de femmes alterneront avec des interventions de la salle. L'idée est aussi de travailler avant cette assemblée sur des propositions de revendication que nous pourrions porter lors de campagnes reprises dans tous les pays ; campagne autour d'un revenu minimum, contre la précarité du travail, pour une égalité professionnelle réelle entre femmes et hommes.

IV - ATELIER « VIOLENCES »

Un autre monde est possible
Contre les violences faites aux femmes
Un monde de respect et d'égalité

Nous voulons saisir l'opportunité offerte par le FSE pour renforcer les réseaux spécialisés déjà existants, impliquer les acteurs des mouvements sociaux dans les luttes contre les violences faites aux femmes et avoir une action coordonnée plus offensive au niveau européen.

Depuis plus de trente années, souvent seules, les associations féministes, par leurs luttes, ont contribué à rendre visible et inacceptable les violences faites aux femmes. Il s'agit aujourd'hui d'élargir le nombre de personnes concernées. Maintenant, nous ne pouvons plus tolérer des luttes pour un monde meilleur sans implication de ces mouvements sociaux contre les violences faites aux femmes. Nous voulons organiser ensemble des campagnes d'envergure au niveau européen.

La violence contre les femmes est la violation des droits humains la plus répandue dans le monde. Cette violence s'exerce tout au long de leur vie, dans la famille, dans l'espace public et au travail : infanticide des petites filles et sous-alimentation sélective, mutilations génitales, sévices sexuels contre les fillettes, violence liée à la dot, mariages forcés, violence dans le couple, agression sexuelle, viols, harcèlement sexuel, agressions liées à l'orientation sexuelle, traite des femmes, système prostitutionnel, mais aussi image dégradante de la publicité, violences dans le langage quotidien...

Selon diverses estimations recueillies par des institutions européennes telles que le Conseil de l'Europe ou la Commission Européenne, 20 à 50 % des femmes en Europe ont été victimes de violences masculines. Il reste encore beaucoup à faire pour rendre compte de l'ampleur du phénomène, pour rendre visible ce qui est invisible. L'ONU saisit de la gravité des dénis de justice a demandé à la France de veiller à la sécurité morale et physique des enfants victimes d'agressions sexuelles incestueuses et de leurs mères condamnées à des peines de prison.

Malgré des améliorations notoires apportées ces dernières années dans certains pays, les violences faites envers les femmes, que nous avons dénoncées lors de la Marche mondiale des femmes en 2000, restent la violation des droits humains la plus répandue voire s'aggravent.

En dénonçant cet état de fait inacceptable, les associations de femmes, les féministes ne visent pas à victimiser les femmes, mais au contraire à leur permettre individuellement et collectivement d'être actrices de changement dans les relations entre les femmes et les hommes.

Cette violence trouve son origine dans la domination masculine qui marque les rapports sociaux de sexe, dans les discriminations qu'elle contribue à renforcer tant au sein de la société que de la famille. Cette violence constitue encore une norme profondément ancrée dans les cultures et les mentalités, norme qui dénie aux femmes l'égalité des droits avec les hommes.

Nous considérons que les états sont responsables de la non application des lois contre les violences faites aux femmes et de la non application des conventions internationales pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes.

Concernant l'atelier « Violences » qui aura lieu dans le cadre de l'Assemblée Européenne des Droits des Femmes, le groupe de travail français propose d'échanger nos informations, nos expériences autour de :

- L'ampleur du problème
- Les luttes et les avancées au niveau des législations et des moyens,
- Les problèmes et les difficultés actuelles
- Nos revendications fortes.

Nous pourrions retenir trois questions à approfondir davantage du point de vue du bilan et des résistances :

1. Les violences dans le couple, la violence envers les femmes la plus répandue
2. Le système prostitutionnel, une question qui fait débat en Europe
3. La résistance des jeunes femmes et la prévention des comportements sexistes dans les relations garçons/filles, une question d'actualité.

Vous trouverez, ci-dessous des propositions pour les deux premiers thèmes, le troisième suivra.

Merci de vous adresser vos remarques, suggestions, revendications.

Bien cordialement,

Le groupe de travail de France

V - LES VIOLENCES DANS LE COUPLE

La persistance archaïque des violences conjugales, dans le huis-clos des familles, reste encore un sujet tabou. Bien que ces dernières soient sorties de l'ombre grâce à l'action des mouvements féministes qui se sont mobilisés à travers l'Europe depuis une trentaine d'années.

Ces violences au sein du couple, qu'elles soient physiques, psychologiques, sexuelles ou économiques, touchent à l'intégrité et aux droits fondamentaux de la personne humaine et constituent par ailleurs un problème de santé publique.

Selon les pays et les enquêtes réalisées par ces derniers, 6 à 15 % de la population féminine adulte serait touchée chaque année, au cours de leur vie, 25 % des femmes seraient victimes de la violence d'un partenaire ou ancien partenaire masculin et cela dans toutes les classes sociales.

Malgré l'adoption d'une recommandation en avril 2002 par le Conseil de l'Europe, les sociétés européennes d'aujourd'hui ont encore une attitude complaisante envers les auteurs. C'est encore trop souvent aux victimes de trouver des solutions, de se déplacer ou de se défendre.

Nous constatons, que :

- Les textes législatifs et les pratiques judiciaires varient d'un pays à l'autre, « délit aggravé » pour certains, « crime passionnel » pour d'autres, quels que soient les textes, en matière d'application, les peines prononcées restent légères, au regard des faits. La qualité d'ex-conjoint ou ex-concubin reste dans certains pays hors du champ des circonstances aggravantes, alors que le moment de la séparation ou post-divorce est une période sensible pendant laquelle se produit en particulier les meurtres.
- Peu de pays disposent de statistiques sexuées, notamment dans le domaine de l'action de la police et judiciaire,
- Dans le cadre du traitement des auteurs de violence, certains pays préconisent des mesures d'éloignement et de contrôle judiciaire.
- Le coût social de la violence conjugale est rarement mesuré.
- Les conséquences de ces violences sur les enfants sont insuffisamment reconnues. La continuation des violences, des harcèlements et des menaces sur la mère, à l'occasion d'un droit de visite et/ou d'exercice d'autorité parentale, sont peu pris en compte par les sociétés européennes.

Nous revendiquons, des statistiques sexuées, des enquêtes régulières permettant de mesurer les évolutions, une reconnaissance et une protection des victimes et leurs enfants, l'accroissement des moyens donnés aux associations spécialisées, une amélioration des lois et leur application, la suppression des mesures discriminatoires pour les victimes issues de l'immigration, la création de commission nationale ou décentralisées en vue d'améliorer les partenariats, la généralisation d'actions de prévention aux violences sexistes auprès des enfants et des jeunes.

LE SYSTEME PROSTITUTIONNEL

Le corps humain n'est pas une marchandise !

Après la drogue et les armes, la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, des femmes et des enfants en particulier, constitue la troisième source de profit pour le crime organisé international, avec un chiffre d'affaires annuel qui s'élève à plusieurs milliards de dollars. Dans l'Union Européenne 500 000 femmes, originaires des pays d'Europe de l'Est et d'Afrique sont victimes de la traite. Les femmes sont recrutées sous de faux prétextes, puis kidnappées, séquestrées par les réseaux de proxénétisme.

Les politiques mises en place face à la traite visent plus à poursuivre les victimes, pour trouble à l'ordre public ou immigration clandestine, qu'à reconnaître leur statut de victimes et à les protéger.

La situation prostitutionnelle est par définition contraire à ce que les femmes revendiquent : le droit à une sexualité libre et choisie construite sur le désir partagé.

Les approches sont très différentes d'un pays à l'autre. Nous proposons de débattre autour de la situation des prostituées, du rôle des clients et des proxénètes.

Une application par les Etats des Conventions internationales sur le proxénétisme affaiblirait considérablement le système prostitutionnel.

VI - ATELIER FEMMES ET POUVOIR. ENJEUX POUR UNE AUTRE EUROPE

(Nous proposons un titre modifié pour cet atelier en raison de l'objectif même de l'Assemblée femmes : droits des femmes pour une autre Europe)

Voici un résumé des premières réflexions (enrichies par les contributions de la réunion plénière du 23 septembre) que nous soumettons au débat.

Constat

- La présence des femmes dans les lieux de décision est un enjeu démocratique majeur. Les luttes des femmes, des féministes ont conduit à des conquêtes importantes identifiées par des lois nationales et européennes.

Néanmoins les femmes restent largement exclues des sphères de décision. Le poids des cultures et des religions, l'inégalité des rôles au sein de la famille, l'absence de structures et de dispositifs pour soutenir les femmes (gardes d'enfants, statut de l'élue...) se conjuguent pour bloquer l'évolution de cette situation

- La domination patriarcale perdure dans tous les types de société et la question du pouvoir traverse toutes les sphères de la vie. Cela signifie que pour déconstruire le système actuel de pouvoir, il faut s'attaquer à la domination masculine dans la société et dans la vie privée et la famille.
- La lutte contre la domination de sexe ne prendra toute son efficacité que si elle s'inscrit dans un projet global de remise en cause de toutes les formes d'exploitation.
- Les organisations politiques, syndicales, associatives se sont construites au masculin, leur inadaptation à la société d'aujourd'hui va croissant.
- Nous revendiquons l'accès au pouvoir pour les femmes comme moyen pour construire avec les autres et non comme outil d'autorité et moyen de domination.

L'égalité suppose la disparition du modèle masculin d'exercice du pouvoir. Il s'agit bien pour nous de retourner une exploitation et une domination en force subversive

- Nous récusons toutes les justifications de l'absence des femmes des lieux de pouvoir au nom d'une soit disant « identité féminine » caractérisée par l'absence de goût, voire l'inaptitude au pouvoir
- On est en présence d'un double mouvement : un accès réel dans certains pays pour davantage de femmes à des sphères d'intervention traditionnellement masculines et le maintien criant des inégalités.
La phase de régression actuelle des droits des femmes dans toute l'Europe n'est pas étrangère à cette situation. L'adoption en l'état du projet actuel de constitution signerait un recul majeur sur ce plan.

Questions

Les représentations des sexes et de leur rôle dans la société sont profondément ancrées dans les mentalités et cela dans toutes les couches sociales. L'intériorisation des obstacles constitue un frein et un verrou, comment faire pour lutter contre les stéréotypes, contre l'idée d'un pouvoir masculin par essence? Comment traiter en parallèle ce qui fait matériellement obstacle et aider à bousculer les normes qui se transmettent dès l'enfance en commençant par l'éducation des filles et des garçons notamment au sein de l'institution scolaire ?

Comment faire pour que la démocratisation des pratiques, notamment l'accès des femmes aux pouvoirs gagne toutes les couches de la société ? Comment faire pour favoriser des modèles d'investissement possibles, pour que toutes les femmes s'autorisent à prendre du temps pour elles, à prendre des responsabilités, où puissent le faire, ce qui pose le problème central de l'articulation vie familiale, vie professionnelle?.

Pourquoi la place des femmes est-elle si difficile à prendre dans des structures censées changer la société ?

L'exemplarité des femmes assumant des responsabilités politiques, économiques et sociales est-elle stimulante pour encourager d'autres femmes à s'engager ?

Le langage est-il une forme de pouvoir à investir ?

Propositions

- Les acquis des femmes dans le domaine du pouvoir politique dans certains pays d'Europe (la parité en France par exemple) sont récents et menacés en permanence. Les réseaux féministes doivent être reconnus comme partenaires sociétaux au niveau du conseil de l'Europe au même titre que les ONG.
- Il faut élargir et approfondir le travail de connaissance engagé sur la place des femmes dans toutes les instances de décision
- Nous proposons une campagne des femmes d'Europe en direction de leurs gouvernements pour qu'ils exigent que les textes sur l'égalité des droits économiques, politiques et civiques deviennent des impératifs appelant donc des lois contraignantes au niveau européen.

VI_-ATELIER : Droits sexuels et reproductifs : refuser le nivellement par le bas

La disparité des droits des femmes à disposer de leur corps dans les pays d'Europe constitue un enjeu de progrès ou de régression.

Le droit à l'avortement et à la contraception est la clé de voûte de l'autonomie des femmes. Il conditionne, pour chacune, la possibilité d'exercer pleinement ses autres droits en tant que personne privée et sociale. La reconnaissance de ce droit, essentiel à la libre disposition de soi et de sa vie, a été une conquête. C'est la lutte déterminée des femmes qui est parvenue à desserrer l'étau des pouvoirs patriarcal, social et étatique dans des pays qui forment et formeront l'Europe. Pas dans tous. Et, parmi les pays où la législation a changé dans un sens favorable, le retour en arrière est toujours d'actualité. Il se nourrit des remontées de l'ordre moral et des régressions politiques qui toujours accompagnent les souffrances sociales qu'engendrent des inégalités creusées par les dérives économiques.

Quelques exemples :

En France, la loi du 4 juillet 2001 devait faciliter l'accès à l'avortement et à la contraception. Or, les conditions d'application se dégradent (absence de volonté, voire réprobation politique, crise du système de santé), laissant parfois au hasard ou aux bonnes volontés le soin de trouver une issue. Des femmes doivent encore quitter le territoire pour obtenir un avortement ;

En Pologne, l'emprise politique de l'Eglise a interdit tout recours à l'avortement et a pu imposer cette interdiction parmi les conditions de son entrée dans l'Union Européenne. En Irlande, au Portugal, l'avortement reste interdit.

La démonstration a été faite : le droit à l'avortement et à la contraception non plus que le travail féminin ne sont opposables au désir d'avoir des enfants. Ce sont les conditions de vie, les politiques familiales et les systèmes organisés d'accueil de la petite enfance qui permettent de concrétiser ou non ce désir. Ainsi l'Italie, l'Espagne et l'Allemagne ont-elles le plus faible taux de natalité, la France le plus élevé ... avec celui de l'Irlande !

On n'aurait garde d'oublier dans ce débat, l'enjeu grandissant des techniques médicales de reproduction. Qu'il s'agisse des procréations médicalement assistées ou de clonage thérapeutique, les ovocytes utilisés sont prélevés sur le corps des femmes. Outre que plus de 40 % des PMA pallient une stérilité masculine, le corps des femmes est de plus en plus largement mis à contribution. Les législations varient avec les longitudes et les latitudes.

Les pratiques qui leur sont imposées se réfèrent directement à leur situation sociale et financière au mépris de leurs droits d'être humains. De la vente d'ovocytes à la vente d'organes en passant par la stérilisation forcée des Roms en Slovaquie - politique érigée en système dans les pays du Sud - un processus de marchandisation et d'accentuation des rapports de domination est à l'œuvre.

Alors que le droit de disposer de son corps est de plus en plus remis en question dans des pays d'Europe par les pouvoirs religieux, et ce, tant dans la société qu'au niveau des institutions politiques, on assiste à un certain désinvestissement par rapport aux droits sexuels et reproductifs dans les luttes féministes...

Il est donc urgent et nécessaire de définir ensemble des stratégies pour une réelle mobilisation du réseau européen féministe autour de ces questions qui doivent être appréhendées dans le cadre de la problématique du genre et donc du rapport à la sexualité et à la domination du masculin dans cette nouvelle Europe en construction.

Comme il a été nécessaire de s'unir pour gagner dans les temps forts de la cause des femmes, il est urgent de nous doter des moyens collectifs de mobilisation et d'affrontement qu'exige la situation européenne et mondiale. Cela passe par la constitution de réseaux européens, en particulier pour le droit à disposer de notre corps.

En vue de la confrontation et de la mise en place d'un réseau européen, nous privilégions l'invitation à des représentantes de pays où la situation est la plus difficile : Irlande, Portugal et Pologne. Nous inviterions également une femme de Slovaquie qui nous parlerait de la stérilisation des Roms, ce qui permettrait de traiter de la politique des deux poids deux mesures dans le domaine des droits reproductifs.

Nous pensons également qu'il est nécessaire d'avoir une intervention sur la bioéthique. Elle est dorénavant partie intégrante du paysage dans ce domaine.

2 - Les féministes doivent défendre la laïcité

« Nous voulons que la femme, aussi bien que l'homme, soit élevée comme un être libre, raisonnable, s'appartenant à soi-même, indépendant par son travail, par son amour, par sa pensée, par son caractère et non comme un appendice de l'homme, à jamais condamné à une fatale dépendance ... » déclarait Pauline Roland

fondatrice de l'Association des instituteurs, institutrices et professeurs socialistes en 1850.

Cette revendication portée par l'histoire du féminisme français reste l'objectif du combat permanent des femmes conscientes de la nécessité d'une reconnaissance véritable de leur rôle social et politique. Qu'on cherche à les soumettre par la morale ou par l'endoctrinement les femmes ont encore à redouter au XXI^e siècle les lois du machisme et de l'esclavage. La liberté de penser, la liberté d'agir n'est pas pour toutes les jeunes filles de l'an 2000 un acquis défendu par les lois de la République. L'esclavage féminin existe en France, parfois dans des familles aisées où la religion se pratique, où on se gausse de morale et de savoir vivre. C'est la religion catholique qui, par l'obscurantisme d'une morale dictée par le Vatican, réfute le droit des femmes à la contraception et à l'avortement. C'est la religion musulmane qui par l'interprétation intégriste du Coran marque une présence de plus en plus grande du voile islamique dans nos villes et qui l'impose de plus en plus souvent dans nos Etablissements Publics. Ce qui se passe dans les établissements scolaires concernant le port du voile devrait interpeller fortement tou(te)s les féministes.

Tant que nous éviterons de faire face et que nous renverrons ce problème à un phénomène « de banlieues » ; tant que la majeure partie de la gauche verra le combat particulier de l'émancipation culturelle des beurettes, nous nous enfoncerons davantage dans la régression du combat féministe. Accepter le port du voile islamique comme un fait de société et le tolérer dans les lieux publics pour cause de modernisme laïque (dont se prévalent les défenseurs humanistes et condescendants de la « laïcité ouverte »), c'est cautionner le rapport de force qui place l'homme en être supérieur, qui impose à la femme de renier son identité sexuelle, qui l'oblige à proclamer publiquement sa soumission à l'autorité masculine, qui la contraint à abandonner sa féminité et son pouvoir de séduction à la porte du domicile conjugal.

Notre école publique n'a pas la vocation d'entériner les inégalités sociales, de reproduire les schémas de la domination masculine ni d'encourager les discriminations sexistes, religieuses ou politiques. Elle a la vocation républicaine d'offrir à tous, filles ou garçons, musulmans, catholiques, juifs, orthodoxes, agnostiques ou athées les mêmes chances d'accéder à la liberté de conscience. Elle a le devoir d'instaurer en ses lieux les conditions propres à promouvoir l'égalité sociale et sexuelle.

C'est en luttant contre les stéréotypes sexistes, en réclamant que soit accordé une place plus grande au rôle des femmes dans l'histoire des libertés républicaines que nous affirmerons notre combat féministe. Ce n'est certainement pas en laissant les communautés religieuses envahir peu à peu l'espace de liberté et d'égalité que sont les lieux publics et tout particulièrement l'école que nous pourrions garder intact les acquis du combat féministe de nos mères et de nos grands-mères. Ne serait-il pas nécessaire et urgent d'étendre certaines revendications militantes (lutte contre les violences conjugales, respect du droit à l'avortement, parité en politique) à d'autres combats d'urgence, comme le combat pour l'abolition de l'esclavage féminin, comme le combat pour l'abolition des injustices sociales subies par les femmes (premières touchées par le chômage, la discrimination à l'embauche, la précarité et la pauvreté), comme le combat pour l'émancipation des femmes musulmanes que porte certains mouvement comme les « ni putes ni soumises » ?.

En tant que citoyennes attachées aux valeurs de la République, nous avons en tous les cas, un grand combat à mener, celui du combat laïque, celui de la reconnaissance du droit des femmes à refuser le rôle que veulent leur faire porter les religions. Nous devons, toutes et tous, prendre conscience de la propagation rapide d'un nouvel asservissement, identique à l'asservissement des femmes du XIX^e siècle. Si toutes les religions donnent aux femmes un rôle inférieur dans la société, l'Islam véhicule son asservissement. Le port du voile en est un signe. Nous ne pouvons l'ignorer ou mettre en avant l'humanisme d'une gauche bien pensante qui chercherait à sauver d'innocentes victimes. N'accepter, sous aucun prétexte, le port du voile à l'école publique, c'est faire un grand pas vers la reconnaissance du droit, qu'ont toutes les femmes de notre Pays, d'accéder, dans la neutralité républicaine, à une éducation émancipatrice.

Les militant(e)s de toutes les organisations féministes doivent être au premier rang de ce combat laïque.

Brigitte Bré-Bayle, enseignante, syndiquée SNUIPP, élue FCPE

3 – L'avortement en Argentine

Bonjour,

En Argentine, un million de femmes avortent par an. Officiellement, deux femmes par jour en meurent et 15.000 par an souffrent de graves séquelles. Sous la pression de l'Eglise, très influente en Argentine, l'avortement est interdit, sauf dans deux situations: en cas de viol sur une femme idiote ou démente, ou en cas de danger pour la santé ou la vie de la femme enceinte.

Cependant, les avortements légaux sont très rarement appliqués. Les femmes les plus fortunées payent plus de 500 dollars pour se faire avorter dans des cliniques privées de grand luxe (le salaire moyen est de 200

dollars). Les autres, c'est à dire l'immense majorité d'entre elles (60% de la population argentine vit sous le seuil de pauvreté) ont recours aux aiguilles à tricoter, aux sondes, aux concoctions de toutes sortes. En août dernier, le 18e Rassemblement de Femmes a réuni plus de 12.000 femmes à Rosario. Le mot d'ordre a été: avortement légal et gratuit. Il a été décidé l'organisation d'une manifestation dans tout le pays le vendredi 26 septembre à 16 heures, à l'occasion de la Journée pour la Libéralisation de l'Avortement en Amérique Latine et aux Caraïbes, le 28 septembre.

Le texte ci-dessous est une pétition qui sera publiée le jeudi 25 septembre 2003 dans le journal argentin Pagina/12, la veille de la manifestation, avec sa traduction en français. Je vous invite à la signer, en envoyant vos prénom, nom, et/ou nom de l'organisation à laquelle vous appartenez (précisez si vous le faites à titre individuel ou au nom de votre association/organisme), et pays d'origine, à l'adresse suivante: feminismeargentine@yahoo.fr.

Vous pouvez bien entendu recopier ce message et l'envoyer à toutes les personnes qui peuvent être intéressées ou les forums/groupes de contact qui vont sembler appropriés. Pour une question de visibilité, nous cherchons la signature de personnes célèbres et d'organisations, mais tout le monde est invité à participer à cette action par sa signature. Seule condition: les signatures doivent arriver à l'adresse indiquée ci-dessus avant mardi 23 septembre dernière heure, afin de pouvoir inclure les signatures dans le journal.

Merci à toutes et à tous pour votre aide.

Traduction française:

28 SEPTIEMBRE

Journée pour la légalisation de l'avortement en Amérique Latine et dans les Caraïbes

Pour une sexualité autonome, complète et soignée, nous exigeons des
ANTICONCEPTIFS POUR NE PAS AVORTER

En défense de la vie des femmes, nous réclamons **L'AVORTEMENT LÉGAL POUR NE PAS MOURIR**

Lors du XVIII Rassemblement des Femmes réalisé en août à Rosario, des milliers de femmes de toutes les conditions, unies en un seul mouvement, avons donné notre visage et notre voix au million de femmes qui avortent tous les ans dans notre pays où, selon divers sondages, la plus grande partie de la population est favorable à la dépénalisation de l'avortement.

Renforcées par la mobilisation populaire historique de décembre 2001, nous affrontons le pouvoir autoritaire de la hiérarchie catholique alliée au pouvoir politique et économique patriarcal, qui prétend imposer ses dogmes à toute la population. Nous élevons notre voix contre l'oppression sexuelle fondamentaliste d'une Eglise qui poursuit les gays et lesbiennes, qui a béni tortionnaires et assassins et qui protège ses propres délinquants.

NOUS EXIGEONS UN ETAT LAIQUE ET RÉELLEMENT SEPARÉ DE L'EGLISE CATHOLIQUE

Nous, les femmes, sommes protagonistes de notre histoire et nous sommes déterminées à construire un autre monde. Un monde où le droit des femmes à la vie ne soit pas menacé par leur vulnérabilité inhérente à la grossesse et à l'accouchement et où cette vulnérabilité ne soit pas empirée par le manque d'accès à la santé et à l'éducation. Nous voulons exercer notre droit à être mères par choix, libres de décider sur notre corps et notre sexualité.

CELA SERA POSSIBLE LORSQUE TOUTES LES FEMMES QUI LE DECIDERONT AURONT ACCES A L'AVORTEMENT LEGAL, GRATUIT ET SUR DANS LE SYSTEME DE SANTE PUBLIC.

L'avortement sûr doit cesser d'être un privilège des femmes qui ont de l'argent. **NOUS EXIGEONS QU'IL N'Y AIT PLUS DE MORT DE FEMMES PAUVRES A CAUSE D'AVORTEMENTS MAL FAITS.**

Nous nous auto convoquons dans tout le pays pour contrôler l'application de la Loi Nationale de Santé Sexuelles et de Procréation Responsable, conquête qui, avec ses défauts et de grandes lacunes, doit être améliorée et consolidée.

Le droit à l'avortement, en vigueur pour deux tiers de la population mondiale, fait partie de l'ensemble indissociable des droits humains. La Commission des droits humains de l'Onu a exhorté le modifier sa législation pénale pour diminuer la très importante mortalité de femmes des suites d'avortement et le manque d'équité issue de sa clandestinité.

NOUS AFFIRMONS QUE LA LEGALISATION DE L'AVORTEMENT EST UNE QUESTION DE DROITS HUMAINS DES FEMMES

Les soussigné-es reconnaissons qu'aboutir à ces changements ne concerne pas seulement les femmes. Il s'agit d'une lutte pour la dignité de ceux et celles qui désirent amplifier et approfondir une démocratie véritable, sans impunité ni privilèges par secteurs.

Pour exiger ces changements, nous vous invitons toutes et tous, le vendredi 26 septembre, face au Congrès national, à partir de 16 heures, pour une manifestation jusqu'à Plaza de Mayo.

ASSEMBLEE POUR LE DROIT A L'AVORTEMENT

Signatures à envoyer à (sans nécessité de copier/coller le texte): feminismeargentine@yahoo.fr

Préciser prénom, nom, organisation/association, pays

4 – Film « De guerre lasse »

INVITATION

ALICE FILMS présente 'De guerre lasses' un film de Laurent BÉCUE-RENARD

Prix du film de la paix Festival international du film de Berlin

SORTIE EN SALLES LE 29 OCTOBRE 2003

Note d'intention

Des nations, des peuples, des hommes et des femmes s'affrontent, en guerre civile ou étrangère. Le jour vient où les armes se taisent. Parfois même, un traité de paix peut être signé. Les hostilités semblent terminées. Ce n'est bien souvent qu'apparence. Entre pulsions de mort et forces de vie, au travers des corps et des esprits, la guerre tente de se perpétuer.

Et chacun à sa manière, dans l'intimité de ses sentiments, continue de vivre ce conflit qui le façonne à jamais. Comme si cette bataille silencieuse ne pouvait cesser. Comme si elle devait se transmettre insidieusement entre générations.

Chronique d'un combat quotidien où les femmes, d'ordinaire, sont en première ligne.

Chronique de Sedina, Jasmina et Senada – trois jeunes femmes nées dans une Europe qui se croyait libérée des démons guerriers de son passé. Quatre saisons du deuil, de la vie et de l'amour. Quatre saisons de la parole.

Laurent BÉCUE-RENARD

LETTRE DE SOUTIEN ACID

"On voudrait nous faire croire que la guerre est une chose simple, de plus en plus facilement oubliable. Mais la guerre laisse des traces, des cicatrices. Les guerres, les plus proches de nous, Algérie, Vietnam, guerre du "Golfe", nous le rappellent cruellement. Même si nous essayons de cacher leurs cicatrices ; elles resurgissent un jour ou l'autre.

Laurent Bécue-Renard est arrivé après la bataille, à la fin de la guerre de Bosnie lorsque les armes et les caméras se retirent, lorsque le spectacle de la guerre se termine pour les médias. Il a commencé là son travail de cinéaste, qu'il a poursuivi pendant deux ans. Il a filmé quelques femmes, qui, traumatisées par la guerre, essayent à travers une thérapie de rompre le "complot du silence", de réapprendre à vivre, de retrouver le sens de leur vie. Il en résulte un film bouleversant, un film sur le deuil, un film universel sur la guerre.

On ne peut pas vivre tant qu'on n'a pas enterré ses morts, tant qu'on n'a pas compris la mort de l'autre. Les populations antiques l'avaient compris. Nous l'avons oublié. Notre condition humaine nous le rappelle. Il faut faire le deuil de nos morts. De guerre lasses raconte l'incroyable travail analytique de ces trois femmes Sedina, Jasmina, Senada. De guerre lasses est un film sur le deuil et le retour à la vie. C'est un film qui parle de la mort mais qui nous aide à vivre.

Laurent Bécue-Renard ne se trompe pas. Filmer la guerre, ce n'est pas filmer le combat parce que la guerre est forcément un spectacle. Filmer la guerre, c'est filmer les cicatrices, les plaies qui durent des années.

Le cinéaste se tient à son sujet avec une incroyable simplicité et retenue. Certains lui reprocheront cette simplicité du dispositif. C'est justement là où réside la force du film. Le cinéaste fait son travail de collecteur de mémoire de son temps comme d'autres cinéastes l'ont fait avant lui sur d'autres guerres. Merci à ce cinéaste qui nous ouvre les yeux sur le monde."

Christophe LOIZILLON
Cinéaste